



Selon la famille de la victime, Lionel Huislem Taneke Fou l'ancien régisseur de la prison d'Eseka aurait administré 600 coups de machette sous les pieds à Thomas d'Aquin Ntep. En plus le régisseur lui aurait extorqué une somme de 7 millions de FCFA.

Une plainte a été déposée contre Lionel Huislem Taneke l'ancien régisseur de la prison d'Eseka auprès du procureur de la République, près du tribunal de première instance de Ntui, le 25 juillet dernier. L'actuel administrateur du pénitencier de Monatele est accusé de torture, coup et blessures, escroquerie etc par Thomas d'Aquin Ntep un détenu de sa prison d'Eseka.

En effet, dans une lettre ouverte adressée au ministre de la Justice et au chef de l'Etat, la famille de la victime raconte les sévices qu'a subi leur fils dans ce pénitencier « C'est inhumain ce qu'il (Thomas d'Aquin Ntep) a subi à la prison d'Eseka pendant 8 mois. Nous voulons savoir pourquoi ce régisseur le maltraitait de la sorte. Vous vous imaginez qu'il lui a administré 600 coups de machette à la plante des pieds. Nous demandons justice ». Sur le certificat médical délivré le 26 juin dernier par Dr Bertrand Aroga Afian, médecin en service à l'hôpital de district de Yoko, le patient Thomas Ntep « présente une pathologie sévère, nécessitant un suivi en milieu spécialisé en urgence et service d'hépatogastro-entérologie », lit-on sur la lettre.

Dans la même lettre, la famille de la victime explique « Quand ce monsieur (l'ancien régisseur)

travaillait encore à Eseka, on n'avait pas accès à la prison pour rendre visite à notre fils. Après, on nous apprend que Ntep a été transféré à la prison de Yoko. C'est donc en cours de route qu'il décide de l'emmener d'abord à la prison de Ntui où, il va lui administrer 600 coups de machette à la plante des pieds. L'actuel régisseur de la prison de Yoko voulait refuser de le garder parce qu'il était sérieusement blessé et vomissait du sang », apprend-on.

La famille accuse également le régisseur d'avoir extorqué de l'argent à leur fils lors de son séjour carcéral. « Il a d'abord pris une somme de 6 millions dans son local en prison. Du 14 au 15 décembre 2022, il a encore pris 415 000 frs CFA. Le 23 décembre 2022, encore, il a pris 310 000 frs CFA», confie la sœur aînée de la victime.

Homme d'affaires bien connu à Eseka, le jour de son arrestation, Ntep « avait dans sa voiture : des objets de luxe et appareils téléphoniques et une forte somme d'argent».

Etat de santé

Depuis qu'il a subi les sévices, l'état de santé de Thomas Ntep s'est fortement dégradé. Malgré les soins hospitaliers dont il bénéficie depuis quelque temps, Thomas d'Aquin Ntep continue de Déféquer et vomir du sang. En plus de cela, il n'arrive pas à se tenir sur ses deux pieds.

[MM](#)
